**COMMUNE DE PERS-JUSSY**

**1825 route de Reignier**

**74930 PERS-JUSSY**

**Tél. 04.50.94.40.79 / Fax : 04.50.94.47.64 / Mail : mairie-de-pers-jussy@wanadoo.fr**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 30.03.2023**

**Etaient présents :** Isabelle ROGUET - Patrice DOMPMARTIN - Dominique BRAND - Denis DUPANLOUP Marie-Claire LAFFIN - Olivier LOTH - Nathalie FREYRE - Franck VIGNE - Aline REGAT - David DE VITO - Arnaud DESBIOLLES - Damien MESSY - Sandra MAÇON - Maëva DUBOUCHET - Hervé FAUVAIN - Stéphanie BOUVIER - René-Pierre CHEMAMA - Valérie VACHOUX - Florent LACROIX.

**Excusés ayant donné procuration**: Laurent CHECKO à Patrice DOMPMARTIN - Julien TISSOT à Denis DUPANLOUP - Aurore TROTTET à Aline REGAT - Yannick ROGUET à Florent LACROIX.

**Secrétaire de séance :** Aline REGAT.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 2 mars 2023**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 02.03.2023 est approuvé à l’unanimité.

1. **Aménagement paysagers mairie**

Mmes Nelly Guyot et Isabelle Poulain, architectes présentent le projet des aménagements paysagers qui jouxteront la mairie.

1. **Compte de gestion et compte administratif 2022**

**Approbation du compte de gestion :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Désignation d’un président de séance pour le vote du compte administratif 2022**

Madame le Maire explique qu’elle est dans l’obligation de se retirer de la salle afin que le Conseil Municipal se prononce sur le compte administratif.

Pour cela, conformément aux dispositions de l’article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient aux membres du Conseil Municipal de désigner un conseiller qui sera en charge d’assurer la présidence de l’assemblée en son absence.

Après avoir entendu l’exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l’unanimité** de désigner Monsieur Olivier LOTH comme président de l’assemblée pour procéder au vote du compte administratif 2022.

**Vote du compte administratif 2022 :**

Sous la présidence de Monsieur Olivier LOTH, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2022 qui s’établit ainsi :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Fonctionnement** | **Dépenses** | **Recettes** | **Solde (+ ou -)** |
|  | (colonne 1) | (colonne 2) | (colonne 2 - colonne 1) |
| Réalisations de l’exercice | 2 196 193,03 | 3 154 035,41 | + 957 842,38 |
| Reports de l’exercice 2021 | 0,00 | 614 878,29 | + 614 878,29 |
| Reste à réaliser à reporter en 2023 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| **TOTAL** | **2 196 193,03** | **3 768 913,70** | **+ 1 572 720,67** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Investissement** | **Dépenses** | **Recettes** | **Solde (+ ou -)** |
|  | (colonne 1) | (colonne 2) | (colonne 2 - colonne 1) |
| Réalisations de l’exercice | 896 122,45 | 4 983 096,56 | + 4 086 974,11 |
| Reports de l’exercice 2021 | 85 259,44 | 0,00 | - 85 259,44 |
| Reste à réaliser à reporter en 2023 | 558 104,00 | 32 580,00 | - 525 524,00 |
| **TOTAL** | **1 539 485,89** | **5 015 676,56** | **+ 3 476 190,67** |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultat cumulé** | **Dépenses** | **Recettes** | **Solde (+ ou -)** |
|  | (colonne 1) | (colonne 2) | (colonne 2 - colonne 1) |
| Fonctionnement | 2 196 193,03 | 3 768 913,70 | + 1 572 720,67 |
| Investissement | 1 539 485,89 | 5 015 676,56 | + 3 476 190,67 |
| **TOTAL** | **3 735 678,92** | **8 784 590,26** | **+ 5 048 911,34** |

Après la présentation du compte administratif, Madame Isabelle ROGUET, Maire, a quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote.

Après échange de vues entre ses membres et après en avoir discuté, Monsieur Olivier LOTH invite les membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité,** le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2022.

**Affectation du résultat de l’exercice 2022 :**

Le vote relatif à l’approbation du compte administratif terminé, Madame Isabelle ROGUET, Maire, reprend la présidence de la séance, après son retour dans la salle.

**Le Conseil Municipal délibère et décide à l’unanimité** d’affecter les résultats de la manière suivante :

* Recettes d’investissement - compte 001 4 001 714,67 €
* Recettes de fonctionnement - compte 002 1 572 720,67 €
1. **Budget 2023**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les dépenses et les recettes prévues pour l’exercice 2023.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

***Section de fonctionnement***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget | 4 451 710,67 | 2 878 990,00 |
| R.A.R de l’exercice précédent | 0,00 | 0,00 |
| 002 Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 | 1 572 720,67 |
| **Total de la section** | **4 451 710,67** | **4 451 710,67** |

***Section d’investissement***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **DEPENSES** | **RECETTES** |
| Crédits d’investissement votés au titre du présent budget (y compris le cpte 1068) | 5 963 280,67 | 2 487 090,00 |
| R.A.R de l’exercice précédent | 558 104,00 | 32 580,00 |
| 001 Solde d’exécution de la section d’investissement reporté | 0,00 | 4 001 714,67 |
| **Total de la section** | **6 521 384,67** | **6 521 384,67** |

***Total du budget***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **10 973 095,34 €** | **10 973 095,34 €** |

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, approuve le budget primitif 2023 à :

- 18 voix pour ;

- 5 voix contre

- 0 abstention.

**Vote des taxes**

Vu la situation post-covid, la conjoncture actuelle et notamment la hausse des prix liée à la guerre en Ukraine et l’augmentation de l’assiette fiscale des taxes foncières, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour 2023 pour les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Ainsi, il convient de reconduire pour 2023, les taux de l’année précédente, soit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,60 %.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,39 %.

Taxe d’habitation :

Pour rappel, suite à la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de taxe d’habitation était figé depuis 2020, à sa valeur de 2019, et jusqu’en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale, peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Suite à ces informations, il est proposé au Conseil Municipal de voter le taux de 12,16 % (taux de référence taxe d’habitation 2020) pour la taxe d’habitation sur les résidences secondaires.

Après en avoir délibéré à l’unanimité, le Conseil Municipal vote les taux énoncés ci-dessus pour les taxes directes locales 2023.

**Subvention**

Le Conseil Municipal vote la subvention suivante :

* CCAS Pers-Jussy 5 000 €

**Tableau des effectifs à valider**

Le Conseil municipal valide la mise-à-jour du tableau des effectifs du personnel communal.

1. **Office National des Forêts**

Le Conseil Municipal valide le programme de travaux à réaliser dans la forêt communale en 2023 pour un montant de 2 100 € HT.

Madame le Maire expose :

Au cours de plusieurs prospections réalisées sur le territoire communal de Pers-Jussy, la possibilité d’appliquer le régime forestier selon l’article L211-1 du Code forestier sur certaines parcelles appartenant à la commune a pu être observée.

La commune de Pers-Jussy demande l’application du régime forestier pour les parcelles suivantes :

**Section & Lieu-dit Surface (en ha) de la Surface proposée pour**

**numéros parcelle cadastrale l’application du RF (en ha)**

B180 Les Petits Bois 0.5847 0.5847

B182 Les Petits Bois 1.3394 1.3394

B183 Les Petits Bois 0.0959 0.0959

B184 Les Communaux de 0.9763 0.9763

B185 Loisinges 0.4475 0.4475

B230 Les Communaux de 0.4376 0.4376

B231 Loisinges Sud 0.8372 0.8372

B233 Les Communaux de 0.0521 0.0521

B234 Loisinges Sud 1.3334 1.3334

B240 La Muselière 2.7330 2.6648

B245 La Muselière 0.1650 0.1650

B317 Les Tachères Sud 0.6058 0.6058

B318 Les Tachères Sud 1.2258 1.2258

B319 Les Tachères Sud 0.3550 0.3550

B320 Les Tachères Sud 0.4762 0.4762

B332 Les Communaux de 2.0386 2.0386

B333 Loisinges 0.2474 0.2474

B335 Bois Gogey 0.4520 0.4520

B508 Les Mouilleys 0.0625 0.0625

B2608 Les Communaux de 11.8676 3.7858

  **Surface totale 18.1830**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l’application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

1. **Plan de financement du SYANE travaux de gros entretien reconstruction programme 2022 (complément)**

**LE SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE** envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération Travaux de GROS ENTRETIEN RECONSTRUCTION programme 2022 (complément) figurant sur le tableau en annexe

d’un montant global estimé à : 33 877,00 €

avec une participation financière communale s’élevant à : 19 853,00 €

et des frais généraux s’élevant à : 1 016,00 €

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de Pers-Jussy :

1) **Approuve** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.

2) **S’engage** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

**Le Conseil Municipal**, entendu l’exposé de Madame le Maire, après avoir pris connaissance du plan de financement de l’opération figurant en annexe et délibéré,

**APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière

d’un montant global estimé à : 33 877,00 €

avec une participation financière communale s’élevant à : 19 853,00 €

et des frais généraux s’élevant à : 1 016,00 €

**S’ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l’aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 813.00 € sous forme de fonds propres après la réception par le SYANE de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l’émission du décompte final de l’opération.

**S’ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l’aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit 15 882,00 €. Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

1. **Demande de subventions au Conseil Départemental de Haute-Savoie**

**Dans le cadre du CDAS** :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter, au titre du Contrat Départemental d’Avenir et de Solidarité (CDAS), une aide auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour les travaux suivants :

* Réhabilitation et restructuration de la mairie

L’enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 3 360 542 € HT.

Demande de subvention : 100 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, décide :

* de solliciter auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, au titre du Contrat Départemental d’Avenir et de Solidarité 2023, une demande de subvention pour l’objet ci-dessus ;
* d’autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l’aboutissement de ce dossier et à encaisser la subvention.

**Dans le cadre des amendes de police** :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la recette provenant du produit des amendes de police est répartie entre les communes de moins de 10 000 habitants dans le cadre de travaux relatifs à la sécurité.

Elle propose donc de solliciter auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie, au titre de cette répartition, une demande de subvention pour financer les opérations liées à la sécurité sur la commune, notamment :

* l’installation de barrières de sécurité à proximité de l’école maternelle ;
* l’installation de gabions au parking des Fins;
* l’achat d’un panneau lumineux « attention aux enfants » et d’un radar pédagogique

Le coût prévisionnel affecté à ces travaux est estimé à 25 547.38 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, sollicite à l’unanimité une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental pour financer ces travaux.

1. **Compte-rendu des commissions**

**Mme Nathalie FREYRE pour les commissions environnement - culture et patrimoine**

Nettoyage le 25 mars : peu de monde.

120 pneus ramassés, 3 tournées de camion. Collation à la cabane des chasseurs.

Journée de la Terre le 23 avril.

**Mme Marie-Claire LAFFIN pour la commission scolaire :**

07/03 : réunion entre les enseignants, l’APE et la mairie pour les subventions que l’on verse.

10/03 : projection au SEJ « film séjour à Vallorcine 11-13 ans ».

16/03 : conseil d’école du Chef-Lieu :

- prend acte de la démission de Marjorie LOTH et de la candidature de Marie-Amélie HALLé

- budget école

- présentation du projet pédagogique.

- questions parents : problème du parking

21/03 : conseil de l’école des Roguet.

28/03 : AG extra cantine pour augmenter le ticket de 30 cts (mise en équilibre des cptes) : pas voté car pas le quorum. AG repoussée au 11/04.

**M. Olivier LOTH, délégué au SIVU espace nautique du Foron :**

Le projet de réhabilitation de la piscine arrive à 9 millions.

En début d’année, une présentation du projet avait été demandée par le Maire de la Roche. Ce dernier a ensuite refusé le projet car la participation demandée n’entrerait plus dans le budget de la ville.

Début mars : Reignier et Saint-Pierre vont dans le même sens que le Maire de la Roche.

La Présidente et la Vice-Présidente ont présenté leur démission.

Frais engagés pour la maîtrise d’œuvre.

**M. Patrice DOMPMARTIN pour la commission voirie :**

Travaux du Nant-Guin en bonne voie. Réunion publique lundi 3 avril.

Travaux en juin / juillet (avant la batteuse). La route sera coupée durant les travaux.

Prise de contact avec une société pour les jeux d’enfants.

**M. Denis DUPANLOUP pour la commission bâtiments :**

Réfection de la toiture à l’école des Roguet terminée.

Réfection des vitraux à l’église en cours.

Commission bâtiments : choix des stores pour la médiathèque, le diapason, la maternelle.

Mairie : Point de situation sur le résultat de la commission d’appel d’Offres réunie le 29/03 :

- sur 24 lots, seulement 9 ont été attribués ;

Une prochaine réunion de la commission est prévue le 19 avril pour examen de la suite des lots.

**Mme Dominique BRAND pour la commission sociale :**

Calendrier :

* Journée Allons z’à l’Archipel (Lucinges) le 22 mars
* Paroles d’aidants le 22 avril à Vétraz-Monthoux sur le thème de la bienveillance
* Pause plaisir : moment convivial autour d’un goûter à l’Hôpital Andrevetan
* forum Atouts Ages « si on bougeait » le 27/04 à Luther King : 18 activités à découvrir dans 7 lieux différents pour les retraités.

Le document d’information « REGAARS » a été mis à jour.

**Divers**

M. David DE VITO fait un retour sur son voyage humanitaire en Ukraine et remercie Damien Messy pour le matériel, la Pharmacie de Pers-Jussy et toutes les personnes qui ont participé au voyage.

Le périple : Italie du Nord, Slovénie, Hongrie, Odessa puis Kherson.

Apport de 30 m3 de matériel médical. Ils étaient heureux car moins d’humanitaire depuis quelques temps.

La séance est levée à 22 heures.

 Le Maire, Le secrétaire de séance,

 Isabelle ROGUET